



# **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s et Surveillants brigadiers**



## **Centre Pénitentiaire d'Annoeullin**

### **DE LA DÉLATION À LA DÉNONCIATION CALOMNIEUSE !**

Après une première histoire concernant deux de nos collègues aux carrières irréprochables, victimes d'accusations de violences qui n'existaient que dans l'esprit torturé d'un détenu en mal de reconnaissance, voici qu'arrivent les accusations de trafic !

En effet, ce mercredi 13 février, notre collègue a subi la pire des humiliations ! Considéré comme un bandit, on a remis en cause son professionnalisme et sa probité !

Ce mercredi vers 6h40, notre collègue prend son service, puis on lui demande de suivre les membres de la direction vers une petite salle d'entrepôt. Dans ce local de stockage, les Gendarmes sont présents pour lui faire subir une palpation, mais également une demande de marquage par un chien de la Gendarmerie !!!

Malgré l'échec de cette fouille, son casier et son véhicule seront eux aussi perquisitionnés !

Pour quel motif ? Un simple courrier anonyme l'accusant de trafic de stupéfiants !

Résultat : chou blanc sur toute la ligne ! Notre collègue n'a rien à se reprocher et restera malgré l'indignation et la colère qui l'habite toute la journée au travail...

Notre direction bienfaitrice lui a quand même gentiment proposé un accompagnement psy pour le choc provoqué...MAIS DE QUI SE MOQUE T-ON ?? !!

Conclusion de cette mascarade, on demande aux agents de laisser leurs sacs aux casiers ou dans leur voiture pour la journée complète !

Seul le petit personnel devra se démunir de ses effets car, semble-t-il selon les dires de notre hiérarchie, ce sont les seuls susceptibles de trafiquer...Quelle blague quand on sait qu'il y a à peine un mois une intervenante extérieure était prise la main dans le sac, avec une très grande quantité de stupéfiants !

Mesdames, messieurs, les têtes pensantes, essayez plutôt de faire carrière sur vos qualités intrinsèques au lieu de le faire sur vos piètres qualités d'enquêteurs de pacotille à la gogo Gadget !

Le S.P.S apporte tout son soutien à notre collègue et l'accompagnera dans ses démarches judiciaires pour demander réparation du préjudice subi ! Car OUI, notre collègue a bien subi un préjudice, celui d'avoir été traité comme un délinquant au vu et au su du personnel, après une dénonciation calomnieuse !

N'oubliez jamais que votre base est le socle de vos détentions ! Sans elle, vous ne seriez rien Mesdames. Nous comptons sur une lueur de cas de conscience pour laver l'honneur entaché de notre ami et collègue...